

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 7 décembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture de deux concours (externe et interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie

NOR : *ECOP1731741A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 7 décembre 2017, est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture de deux concours (externe et interne) pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie.

Le nombre de postes offerts à ces recrutements sera fixé ultérieurement.

La date de fin de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au jeudi 25 janvier 2018 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Aucun envoi interne par Télédocus ne sera accepté.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination du candidat.

Concours externe :

Sur internet : www.economie.gouv.fr/recrutement, « Recrutement par concours », « Je souhaite devenir agent public », Inscription, « Baccalauréat », secrétariat général, « Inscription aux concours du secrétariat général », « Accéder à la téléprocédure ».

Concours interne :

Sur internet : www.economie.gouv.fr/recrutement, « Recrutement par concours », « Je suis agent public », Inscription, « Catégorie B », secrétariat général, « inscription aux concours du secrétariat général », « Accéder à la téléprocédure ».

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt de la fiche individuelle de renseignements (concours externe) ou du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, RAEP, (concours interne) au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au mardi 22 mai 2018 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

La fiche individuelle de renseignements et le dossier de RAEP doivent obligatoirement être établis sur la base des modèles délivrés par le secteur « Organisation des concours » du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Nota. – Tout renseignement peut être obtenu auprès du secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale, bureau des personnels de catégories A, B et C, SRH2B, secteur « Organisation des concours », immeuble Atrium, 5, place des Vins-de-France, 75573 Paris Cedex 12, tél. : 01-53-44-28-00, de 9 heures à 18 heures, mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.